

DEPARTEMENT DU  
NORD

\*\*\*\*\*

CANTON  
CAUDRY

COMMUNE  
SOLESMES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DL/FW/CB

## ARRETE MUNICIPAL N°2023-162

Réglementant temporairement la circulation  
Rue du Général De Gaulle (RD942) et rue G. Clémenceau (RD942)  
Relatif à la finalisation des travaux d'effacement des réseaux  
Et de rénovation des trottoirs

Nous, Maire de la Ville de Solesmes,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;  
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;  
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;  
VU le code de la route et notamment les articles L325.1 à L 325-13, R 110.1, R 110.2, R 325.1 et suivants, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28, R 417.10 à R 417-12;  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ((livre I - huitième partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment l'Art. L 511-1 ;

VU le code pénal, notamment l'Art. R 610-5 ;

VU les demandes en date de 09/2023 par laquelle :

l'entreprise EITF ... mandatée par :

➤ Maîtrise d'Œuvre & d'Ouvrage : «SIDE C»

**Responsable du projet** (1) : Champs facultatifs

Dénomination : S.I.D.E.C. Syndicat Intercommunal De l'Energie

Pays : FRANCE N° SIRET : \_\_\_\_\_

L'entreprise LECLERCQ TP ... mandatée par :

➤ Maîtrise d'Œuvre & d'Ouvrage : « Cible VRD & Ville de Solesmes »

**Responsable du projet** (1) : Champs facultatifs

Dénomination : cible vrd

Pays : france N° SIRET : \_\_\_\_\_

informent la commune de Solesmes la nécessité d'imposer une restriction de circulation rue du Général De Gaulle (RD942) & rue G. Clémenceau (RD942) afin de finaliser les travaux d'effacement des réseaux et de rénovation des trottoirs ; ces travaux étant planifié jusqu'au 31/12/2023 ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de l'ordre public, en vue d'assurer la sécurité des usagers et la commodité de l'exécution des travaux.

# ARRETONS

**ARTICLE 1 :** Rue du Général De Gaulle (RD942) & rue G. Clémenceau (RD942) [(Section de voirie de la Rue du Général De Gaulle (RD942) à la place du M.Foch)], sous timing de finalisation des travaux planifié jusqu'au 31/12/2023 , selon la nature des travaux, la circulation pourra être interdite ou limitée à une voie.

**ARTICLE 2 :** Après toute déclaration réglementaire, l'intervention devra faire l'objet d'un appel téléphonique ...au Responsable de la Voirie concernée (Conseil Départemental ou Mairie).

---

**ARTICLE 3 :** La vitesse des véhicules sur les sections qui feront l'objet de travaux sera limitée à 30 Km/h. Cette limitation sera mise en place par des panneaux Bk14 indiquant 30.

**ARTICLE 4 :** Une interdiction de dépasser sera éventuellement associée à la limitation de vitesse par un panneau de type Bk3.

**ARTICLE 5 :** Pour des facilités d'exécution de certains chantiers, il pourra être fait usage du:

- ✓ Modèle CF 13 avec panneaux B14 « 30 Km/h » et KC avec mention « PIETONS, UTILISES LE TROTTOIR OPPOSE ».
- ✓ Modèle CF 24 de la possibilité qu'offre l'alternat. La circulation sera alors réglementée soit par des agents munis de piquets K10, soit par des feux tricolores et panneaux KC avec mention « PIETONS, UTILISES LE TROTTOIR OPPOSE ».
- ✓ Modèle « Sans accès à la route barrée » avec panneaux B1,barrières K8, panneaux KC avec mention « PIETONS, UTILISES LE TROTTOIR OPPOSE ». et panneaux de déviation locale

Toutefois, les accès riverains résidents & commerces & EHPAD & Piscine & Collège St Exupéry... sont autorisés en dehors de la zone en cours de chantier.

**ARTICLE 6 :** Concernant les transports en communs, l'arrêté Permanent 2021-151 relatif à la déviation lors des festivités pourra être appliqué jusqu'à nouvel ordre selon les aléas des travaux au cas par cas soit

**CAS n°1**

- Sens Valenciennes / centre bourg :**
- o Rue du Général De Gaulle (RD942) [(Section de Voie de la sortie d'agglomération au carrefour fermé avec le chemin de Romeries (VC)].
  - o Rue de Romeries (VC).
  - o Rue P.V.Couturier (Section de voie du chemin de Romeries au carrefour fermé avec la rue des Warennnes).
  - o Rue des Warennnes (Section de la rue des Warennnes à la rue du Ponceau).
  - o Rue du Ponceau.
  - o Place du Béart / Rue Henri Barbusse (RD43) / Centre-bourg.
- Sens centre bourg / Valenciennes :**
- o Place du Béart / Rue Henri Barbusse (RD43) / Centre-bourg.
  - o Rue du Ponceau.
  - o Rue des Warennnes / Rue du Général De Gaulle (RD942)
  - o Rue du Général De Gaulle (RD942) / Valenciennes.
  - o Rue de la Cavée / Cambrai & Caudry-Briastre

**CAS n°2:**

- Sens Valenciennes / centre bourg :**
- o Rue du Général De Gaulle (RD942) [(Section de Voie de la sortie d'agglomération au carrefour fermé avec le chemin de Romeries (VC)].
  - o Rue de Romeries (VC).
  - o Rue P.V.Couturier (Section de voie du chemin de Romeries au carrefour fermé avec la rue des Warennnes).
  - o Rue des Warennnes (Section de la rue des Warennnes à la rue du Ponceau).
  - o Rue du Ponceau.
  - o Place du Béart / Rue Henri Barbusse (RD43) / Centre-bourg.
- Sens centre bourg / Valenciennes :**
- o Place du Béart / Rue Henri Barbusse (RD43).
  - o Rue Emile Duée (RD 43).
  - o Place J.Jaurès (RD 955).
  - o Rue G.Clémeceau (RD942).
  - o Place du M.Foch (RD942).
  - o Rue E.Carlier (VC).
  - o Place Doumer (VC).
  - o Rue de la République (RD 942).
  - o Rue de la Cavée (VC).
  - o Rue du Général De Gaulle (RD942) / Valenciennes.

Page 2 sur 7

**CAS n°3**

- Sens Valenciennes / centre bourg :**
- o Rue du Général De Gaulle (RD942) [(Section de Voie de la sortie d'agglomération au carrefour fermé avec le chemin de Romeries (VC)].
  - o Rue de Romeries (VC).
  - o Rue P.V.Couturier (Section de voie du chemin de Romeries au carrefour fermé avec la rue des Warennnes).
  - o Rue des Warennnes (Section de la rue des Warennnes à la rue du Ponceau).
  - o Rue du Ponceau.
  - o Place du Béart / Rue Henri Barbusse (RD43) / Centre-bourg.
- Sens centre bourg / Valenciennes :**
- o Commune de Solesmes
  - o Place du Béart / Rue Henri Barbusse (RD43).
  - o Rue Emile Duée (RD 43).
  - o Rue de l'Abbaye (RD 955)
  - o Commune de Briastre.
  - o du carrefour fermé avec les RD 955 / RD 18.
  - o Via le RD 109.
  - o Commune de Solesmes
  - o Rue J.Guesde (RD109).
  - o Ave A.Briand (RD113).
  - o Rue de la République (RD942).
  - o Rue de la cavée.
  - o Rue du Général De Gaulle (RD942) / Valenciennes.

**ARTICLE 7 :** Le stationnement et l'arrêt en chaussée & trottoirs seront interdits dans la zone du chantier.

**ARTICLE 8 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour du début d'exécution de ces travaux.

**ARTICLE 9** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 10** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Solesmes.

**ARTICLE 11** : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 12** : Monsieur le Maire de la commune de Solesmes, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Solesmes et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à :

M. le Responsable de l'Unité Territoriale de CAMBRAI,  
M. le Chef d'Escadron commandant la Brigade de Gendarmerie de CAMBRAI  
M. le Major, Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Solesmes,  
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord  
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord  
M. le Chef des Transports Départementaux de la D.R.E.  
MM. les Présidents des Syndicats des Transporteurs  
Transporteurs scolaires,  
CCPS, Services du ramassage des ordures ménagères.  
Sidec,  
Entreprise EITF,  
Bureau d'Etudes Cible VRD,  
Entreprise Leclercq TP,  
Police Municipal

Fait à Solesmes, le 07/09/2023  
L'Adjoint aux Travaux,  
M. LEDIEU,  
Le Maire de Solesmes  
Paul SAGNIEZ

